



RAJFIRE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024

Le RAJFIRE est un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées fondé en 1998 et organisé en association en 2001.

Notre engagement se situe au carrefour de la problématique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part, et celle des droits et de l'intégration des personnes étrangères, migrantes ou exilées, d'autre part.

- *Nous agissons dans ces domaines par une action pratique et de terrain, en animant une permanence d'accueil, d'information, et d'accompagnement des femmes 2 après midi par semaine*
- *et par une action dans l'espace public, en partenariat avec d'autres associations et acteurs publics, pour faire avancer la cause des droits des femmes, dont celle des femmes migrantes ou immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées, la lutte contre les violences envers les femmes, et le respect des droits humains fondamentaux.*

Nous agissons dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, espace d'initiatives et de solidarité féministe pour toutes les femmes, afin de contribuer à y organiser des activités collectives pouvant favoriser les échanges et l'autonomie des femmes.

Permanence et accueils

Notre accueil a lieu les mardi et jeudi à partir de 14h à la Maison des femmes de Paris

Nous privilégions l'accueil sur RV, précédé par un premier contact par mail ou par téléphone. Nous fixons environ 3 ou 4 rendez vous par permanence, et nous sommes aussi disponible pour recevoir, même brièvement, toute femme qui souhaite nous rencontrer.

Pendant ces permanences nous travaillons sur les mails et les appels téléphoniques. Nous sommes fréquemment en relation avec des partenaires, notamment des travailleurs sociaux agissant dans des centres d'hébergement, des lieux accueil, les associations pour les femmes victimes de violences.

Lorsque nous sommes contactées par une femme pour la première fois, nous devons nous fixer des priorités, car nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations. Nous le faisons quand il s'agit de situations d'urgence (demandeuses d'asile, renouvellement de titre de séjour, femmes ayant un rendez-vous en préfecture à préparer), soit lorsqu'il est possible d'engager des démarches, soit lorsqu'il est nécessaire le faire de manière approfondie pour une situation complexe.

Nous poursuivons chaque années des démarches avec des femmes rencontrées pour la 1ère fois les années précédentes. Car ces accompagnements solidaires doivent se faire dans la durée, les situations étant complexe, les démarches très longues et les délais se sont beaucoup allongés en 2024 (toujours plus d'un an avant que les personnes aient un RV dans un service préfectoral, et plus longtemps encore pour que leurs demandes aboutissent à une décision satisfaisante).

Accueils sur place, avec ou sans RV au cours de l'année 2024

Premiers contacts sur place au cours de l'année 2024 par pays

2024	Nombre
janvier	24
février	24
mars	20
avril	20
mai	22
juin	17
juillet	4
aout	
septembre	33
octobre	27
novembre	26
décembre	20
TOTAL	237
Permanence juridique	27
Total général	264

En 2024 pas de permanence entre le 11 juillet et le 03 septembre.

Sont comptabilisés ici les accueils sur place, notés dans un cahier, mais pas les échanges par téléphone et par mail, qui sont très nombreux : demandes d'informations, conseils, orientations, envoi de documents...

Nationalités	Nombre
Afrique subsaharienne et Océan indien	
Angola	3
Bénin	1
Cameroun	6
Cap Vert	1
Côte d'Ivoire	17
Gambie	1
Guinée	2
Madagascar	2
Mali	14
Maurice	2
Nigéria	2
République démocratique du Congo	14
République du Congo	1
Sénégal	4
Soudan	1
Afrique du Nord	
Algérie	12
Tunisie	2
Maroc	8
Mauritanie	2
Amériques et Caraïbes	
Brésil	1
Haïti	1
Mexique	2
Pérou	1
République dominicaine	1
USA	1
Europe	
Bielorussie	1
Asie	
Afghanistan	1
Bangladesh	1
Chine (Tibet)	1
Sri Lanka	1
TOTAL	107

Accompagnement dans des démarches en 2024

Nature des démarches effectuées au cours de l'année 2024	
Asile : démarches pour enregistrement de la demande d'asile, dossier OFPRA (élaboration du récit exposant motifs de la demande d'asile), préparation audition OFPRA, procédures (conditions matérielles d'accueil, procédure Dublin...), réexamen (2), accompagnement recours CNDA	22
Bénéficiaires de la protection internationale (BPI) : titre de séjour, titre de voyage, accès aux droits, démarches diverses, recherche emploi, problèmes de logement...	8
Parents de mineurs protégés (titre de séjour)	2
Bénéficiaires de la protection internationale : réunification familiale (faire venir enfants restés au pays)	4
Admission exceptionnelle au séjour (« salarié » ou « vie privée et familiale ») : préparation et demande en ligne, préparation des RV, suivi de la procédure et du dossier...	8
Demande de titre de séjour pour raisons de santé : nouvelles demandes et suivi de demandes en cours	4
Délivrance ou renouvellement de titre de séjour en rapport avec situation de violences conjugales ou familiales	8
Mères d'enfants français	3
Autres demandes relatives au séjour : délivrance, renouvellement de titre de séjour, demande de carte de résident, recours tribunal administratif, femmes ayant un titre de séjour dans un autre pays de l'UE	12
DCEM pour enfants mineurs	2
Naturalisation : information, dossiers, préparation entretien...	6
Autres démarches sociales, juridiques, administratives (outre celles mentionnées plus haut)	10

Il s'agit des démarches effectuées avec des femmes qui nous ont sollicitées, qu'elles soient venues pour la 1ère fois en 2024 ou que nous connaissions déjà antérieurement. Ces démarches peuvent être : rédaction et envoi de courriers, de mails aux préfectures et autres administrations, constitution, organisation et gestion de dossiers, scans et copies de documents, démarches en ligne, recherche d'informations nécessaires auprès de nos partenaires, de juristes et d'avocats, le cas échéant.

Notre action avec les demandeuses d'asile

Les demandeuses d'asile qui nous sollicitent sont principalement originaires de pays d'Afrique subsaharienne (Congo RDC, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Guinée...), d'Algérie, de Mauritanie.... Elles ont le plus souvent fui **des menaces, violences ou persécutions liées au genre (mariages forcés, excision, violences familiales et conjugales) et à l'orientation sexuelle**. Quelques unes sont des mineures que leur famille a pu faire venir en France pour les protéger.

Nous recevons aussi des mères vivant déjà en France et demandant l'asile au nom de leur fille mineure née en France qui serait en danger en cas de retour contraint de la famille (risque d'excision notamment) mais ces demandes ont été plus rares en 2024 que par le passé.

Nous donnons des informations sur les procédures, ses étapes, les droits des demandeurs d'asile, l'utilisation de l'espace usagers numérique de l'OFPRA...Et surtout nous aidons à constituer le dossier de demande d'asile, et à préparer l'entretien à l'OFPRA. Cela implique d'offrir une possibilité de parole et une écoute, avec empathie mais aussi en n'hésitant pas à questionner si des imprécisions ou incohérences apparaissent. C'est donc travail qui se fait au cours de plusieurs entretiens, ce qui permet d'approfondir les motifs de la demande d'asile, les faits qui ont provoqué l'exil, pour aider à surmonter les traumatismes afin que la demandeuse d'asile puisse remémorer et exposer les motifs de la demande et le parcours vécu. Le travail de préparation des entretiens à l'OFPRA est particulièrement important, car cet entretien sera le moment décisif. Nous pratiquons des « simulations » afin que la demandeuse d'asile puisse oser s'exprimer, comprenne bien que il lui sera demandé beaucoup de précisions et ne soit pas déstabilisée par les conditions de ce type d'entretien.

En 2024 nous n'avons pas eu l'occasion de nous occuper de recours à la CNDA.

Nous informons celles qui sont placées en procédure Dublin, et nous engageons à les informer au cours de la procédure et à les revoir quand le demande d'asile sera possible en France.

Avec les bénéficiaires de la protection internationale

L'accès au droit des bénéficiaires de la protection internationale et de leur famille

Lorsqu'une femme obtient l'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire), nous pouvons l'accompagner pour les démarches indispensables et accès aux droits (titre de séjour, reconstitution de l'état civil par l'OFPRA, droits sociaux, recherche de travail et de logement...) et pour la construction de ses projets de vie.

Nous agissons aussi avec les parents de mineurs protégés qui présentent sur ce fondement une demande de titre de séjour.

Pour beaucoup de bénéficiaires de la protection internationale (ou leurs parents), la situation administrative est résolue et ils sont en sécurité. Mais ils restent longtemps dans une grande précarité sociale (hébergement qui perdure par le SAMU social) et c'est particulièrement difficile pour les femmes seules avec enfants en bas âge qui sont entravées dans leur accès à l'emploi. C'est surtout la question de l'hébergement et du logement qui est la plus difficile, nous cherchons à orienter au mieux, mais il n'y a que peu de pistes.

La réunification familiale pour les bénéficiaires de la protection internationale

Nous nous sommes investies dans ces démarches, surtout depuis 2022. C'est assez complexe... Constitution du dossier auprès du Bureau des familles des réfugiés (rassembler photographies, traces d'échanges téléphoniques, d'envois d'argent, qui attestent de la réalité de ces liens familiaux) ; demande de visa en ligne auprès des centres de visa, avoir une personne fiable sur place qui puisse se procurer les documents nécessaires, passeports et actes de naissance des enfants, et pour des mères séparées du père de leurs enfants, ou victimes de mariages forcés, il faut de plus en plus un jugement sur l'autorité parentale.

Nous avons été confrontées à plusieurs refus de visa et avons aidé à faire un recours à la Commission des recours contre les refus de visa. Celle-ci ne répondant pas, c'est un refus implicite contre lequel il faut saisir le Tribunal administratif de Nantes. En 2024 nous avons accompagné quatre femmes dans la demande de réunification familiale. Toutes ces démarches sont toujours en cours.

Violences commises en France

Plusieurs situations se présentent. Celles des personnes (en l'occurrence des femmes) qui viennent en France en tant que conjointe d'un Français, parfois comme conjointe d'un résident étranger par le regroupement familial, ou encore qui se marient en France avec un Français. Elles ont droit à un titre de séjour temporaire renouvelé si la communauté de vie persiste, puis à une carte de résident (3 ou 5 ans après).

Des dispositions existent dans le CESEDA (applicable aussi par voie de circulaire aux ressortissants Algériens) pour que, **si il y a rupture de la communauté de vie en raison de violences conjugales ou familiales, le titre de séjour soit délivré ou renouvelé**,

Encore faut-il évidemment que ces violences soient établies, et les décisions des préfectures montrent que rares sont les situations de violences à être reconnues par les services préfectoraux, malgré les consignes formulées par le Ministre de l'intérieur aux préfets, comme celle du 23 décembre 2021. Notamment le harcèlement psychologique, le chantage, la mise à la porte du domicile, le divorce unilatéralement imposé. Beaucoup (voire la majorité) de plaintes étant classées sans suite, la plaignante ne peut pas présenter une preuve de la condamnation du conjoint violent.

Titres de séjour et dématérialisation des procédures

Durant l'année 2024 nous avons été sollicités d'une part pour des demandes d'admission au séjour (certaines avaient été commencées l'années précédente) d'autre part pour les renouvellements de titre de séjour, avec une grande diversité de situations et de motifs. Nous avons davantage accompagné dans ces procédures que l'année précédente.

La dématérialisation des démarches, dossiers et demandes de RV se sont généralisés et cela transforme profondément la relation des personnes étrangères avec les administrations (les préfectures, pour ce qui concerne les titres de séjour) et les conditions de travail des associations comme la notre. Depuis avril 2022 les préfectures ont organisé progressivement les dispositifs en ligne pour envoyer les demandes, les dossiers, Le site national de l'administration des étrangers en France (ANEF) s'est lui aussi développé.

Cependant les difficultés n'ont pas cessé, loin de là. Quand on maîtrise les outils, cela est un avantage dans certains cas, mais on rencontre de nombreux problèmes, soit que le site ANEF ne soit pas configuré pour certains types de demandes, soit qu'il dysfonctionne. Certes un décret permet après avoir trouvé des preuves ce cette impossibilité, de se retourner vers les préfectures. Mais encore faut-il qu'elles répondent

Nous avons plusieurs fois sollicité l'avocate qui tient depuis mars 2024 une permanence juridique, afin qu'elle contacte les préfectures, ce qui a permis de débloquer certaines situations.

Toutes les préfectures n'ont pas les mêmes procédures, par exemple pour les renouvellements de récépissés ou de titres de séjour, et dans certains département c'est extrêmement difficile. Des personnes perdent tous leurs droits, et leur emploi, faute de pouvoir obtenir un renouvellement de titre de séjour à temps.

Et nous sommes confrontées à l'allongement des délais pour qu'une demande soit examinée, pour qu'un RV soit fixé. Cela accentue l'incertitude, voire l'angoisse, et maintient les personnes dans la précarité.

Ces dispositifs sont très excluant pour toutes les personnes étrangères et notamment les femmes ne maîtrisant pas bien la langue française ou les outils numériques (comme pour les usagers des autres administrations, CAF, assurance maladie, Pôle emploi...) ou qui font des erreurs qu'il n'est pas toujours possible de rattraper. **C'est un obstacle à leur autonomie**. Nous devons **consacrer un temps considérable** à aider à ces démarches administratives dématérialisées, expliquer les procédures, scanner toutes les pièces nécessaires, renseigner des formulaires en ligne.

Si la victime bénéficie d'une ordonnance de protection délivrée par un juge, la délivrance du titre de séjour est de plein droit. Cependant il y a un certain manque de clarté sur le sujet des renouvellement des titres de séjour délivrés en raison des violences.

Sur le plan pratique, les dispositions existantes sont mal identifiées sur les sites internet de la plupart des préfectures, qui ne disposent pas toujours d'un service spécialisé avec des agents formés.

D'autres difficultés surviennent parce que les victimes ont déménagé et changé de département, parce que elles sont traumatisées par cette rupture, culpabilisées par les pressions familiales, isolées...

D'où souvent des demandes tardives et des abandons des démarches.

Enfin nombre de situations de femmes étrangères victimes de violences en France n'entrent pas du tout dans le cadre des dispositions existantes : femmes sans titre de séjour, femmes conjointes ou compagnes d'étrangers mais pas venues par le regroupement familial, femmes victimes de viol, victimes de mariages forcés ou arrangés, situations qui confinent à l'esclavage et à la traite mais sans en remplir toutes les conditions...

Partenariats et coordination entre associations sur les questions des droits des personnes étrangères et migrantes



Le réseau ADFEM « Action et droits des femmes exilées et migrantes », réunissant, outre le Rajfire, la Cimade, les juristes de la FNCIDFF et de la FNSF, la FASTI, Femmes de la Terre, la Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie).

Ce réseau qui existe depuis plus de 20 ans, et il est vraiment précieux pour échanger des informations, des conseils, réfléchir ensemble, analyser les lois ou la réglementation, et interpeller les élus ou les autorités administratives (communiqués, courriers, rencontres).

Le collectif inter-associatif « Bouge ta pref ! ».

Le Rajfire en est membre depuis 2021. Il regroupe plus de 30 associations en Ile de France et revendique un meilleurs accès aux services des préfectures, les droits aux RV et un traitement des demandes dans de meilleurs délais. Outre des réunions de travail, des actions publiques, l'interpellation de l'administration, c'est un outil pour transmettre et mettre en commun des informations utiles. Comme l'année précédente; la question de la dématérialisation des démarches et des très long délais pour obtenir un rendez vous a été assez centrale, tant elle fait obstacle à l'exercice des droits et peut maintenir ou plonger des personnes dans la plus grande précarité.

Notre équipe est formée de bénévoles et nous accueillons chaque années des stagiaires

Deux étudiantes de Sciences Po 2ème année, Alice et Lili, qui avaient commencé leur stage en octobre 2023, l'ont poursuivi jusqu'à fin avril 2024. Deux autres étudiantes, Lisa et Alice, ont commencé un stage en septembre 2024 pour l'une, début octobre 2024 pour l'autre. Ces stages sont prévus pour durer jusqu'en avril ou en mai 2025. Environ 6 bénévoles actives contribuent à une permanence par semaine, ou à deux permanences.

Documentation et ressources

Des étudiants viennent faire des enquêtes et des entretiens, et avec des associations et des structures sociales nous échangeons pour mettre en commun compétences, conseils et expérience. Nous organisons des formation internes et orientons nos militantes vers des formations dispensées par des structures dédiées. Nous tenons à jour une documentation pratique et juridique.

Législation, réglementation et enjeux politiques

La loi du 28 janvier 2024 mais n'a pas eu encore d'effet concret sur notre pratique. Ni la circulaire du 5 février sur l'admission au séjour pour les personnes travaillant dans les métiers en tension, car la liste de ces métiers en tension n'a pas été réactualisée.

Le Rajfire a participé avec les autres associations féministes à la mobilisation « Alertes féministes » suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et aux élections législatives en juin 2024



Dimanche 23 juin 2024

14h30 Place de la République

Contre l'extrême droite
défondons les droits des
femmes, de toutes les
femmes !

Pour les femmes et les filles en danger, pour les
femmes et les filles victimes ou menacées de
violences...

Pour les femmes
exilées, les
demandeuses d'asile,
les réfugiées, les
femmes sans papiers !

Pour la solidarité
internationale
féministe !

Contre le sexisme, le
racisme, l'antisémitisme et toutes les
discriminations et persécutions !



Rajfire – Un collectif féministe pour les droits des femmes étrangères, migrantes, exilées, immigrées, réfugiées rajfire.asso@gmail.com C/O Maison des femmes de Paris, 163 rue de Charenton 75012 Paris

Le Rajfire et la Maison des femmes de Paris

Le fait de tenir nos accueils et nos permanences dans un espace solidaire pour les femmes, est vraiment un élément très profitable à notre activité, cela nous permet d'entrer en contact avec de nombreuses femmes qui sont orientées vers nous par les animatrices des accueils de la MDF, et ces femmes ont l'opportunité de nous rencontrer même sans rendez vous.

Et nous pouvons faire bénéficier les femmes avec qui nous travaillons d'autres activités et services de la Maison des femmes. Cela d'autant plus que les problématiques sont très imbriquées (parcours d'exil / violences / précarité sociale et professionnelle / difficultés administratives)

Nous travaillons étroitement avec l'action de la MDF dédiée aux femmes victimes de violences masculines : violences en France, dans le couple ou ailleurs, ou danger et persécutions dans leur pays. Ainsi nous avons ensemble accompagné des femmes dans des demande d'asile, et travaillé ensemble avec les femmes victimes de violences en France. Des femmes peuvent aussi participer aux groupes de parole, aux ateliers d'art-thérapie être reçues par une psychologue...

Nous orientons aussi des femmes vers les actions organisées à la MDF pour l'insertion professionnelle, vers les activités de « l'espace solidaire », comme les ateliers de français, les permanences juridiques, les permanences d'aide aux démarches administratives, et les moments conviviaux

Plusieurs initiatives en 2024 ont été organisées en commun par le Rajfire et la Maison des femmes de Paris

Les permanences juridiques animées par deux avocates tous les 15 jours le vendredi après midi depuis mars 2024. Une de ces permanences porte sur le droit des étrangers et le droit d'asile.

Dans ce domaine, les RV ont porté sur la délivrance et renouvellement titres de séjour qui peuvent inclure les questions relatives aux violences interférant avec le droit au séjour, des situations de jeunes majeures, des femmes ayant un titre de séjour dans autre pays UE Des accompagnement ont été sollicitées pour résoudre des disfonctionnements sur les plateformes de démarches en ligne, ou encore pour des problèmes de très longs délais de réponse des préfectures. Ainsi que pour l'aide aux dossiers de réunification familiale des réfugiées. Les créneaux libres ont été des moments consacrés au suivi des démarches et à des demandes d'informations et de conseil de la part du RAJFIRE

Les ateliers numériques avec l'association Reconnet, au dernier trimestre 2024, avec notamment deux ateliers pour aider à l'utilisation et à la bonne configuration des smartphones et un atelier sur les plateformes numériques concernant les démarches des personnes étrangères.



Chaque semaine à la Maison des Femmes de Paris
Le vendredi de 14h30 à 17h sur RV

Arrivées par deux avocates au

Bureau de Paris

Nathalie MAZÉ

Droit pénal et droit de la famille

Clara PAYA

Droit d'asile et droit des étrangers

Toutes les semaines, en alternance :

- Droit pénal et droit de la famille
- Droit d'asile et droit des personnes étrangères

Contre les violences envers les femmes et les mineures, pour les droits de toutes les femmes, des conseils et des informations personnalisées !

Maison des Femmes de Paris – 163 rue de Charenton 75012 Paris
Tél : 01 43 43 43 13 – Mail : rajfire.asso@gmail.com Internet : <https://rajfire.asso.fr/>

RAJFIRE - Un collectif féministe engagé contre les discriminations, les violences, les exclusions, migrantes et immigrées

163 rue de Charenton 75012 Paris
Mail : rajfire.asso@gmail.com Téléphone (fixed) et mobile 01 43 23 64 10

PARIS